

*Mémoire du Syndicat des propriétaires
forestiers de la région de Québec
présenté au*

323 P NP DM49
Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite
à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-
Cœur-de-Jésus

6211-24-077

BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

dans le cadre de la consultation publique
sur le Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-
Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus

NOVEMBRE 2015



**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

5185, rue Rideau
Québec (Qc) G2E 5S2
www.spfrq.qc.ca

Téléphone : 418 872-0770
Télécopie : 418 872-7099
Courriel : spfrq@upa.qc.ca



Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec a demandé à être entendu par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus. Nous tenons à vous remercier d'avoir accepté de nous entendre.

La présentation du SPFRQ

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) est un organisme sans but lucratif créé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels.

Le Syndicat a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des quelques 15 000 propriétaires de boisés de son territoire et particulièrement :

- de grouper les producteurs de bois dont l'exploitation forestière est située dans la région de Québec;
- d'étudier les problèmes relatifs à la production et la commercialisation du bois;
- de coopérer à la vulgarisation de la science forestière et des techniques de la production forestière;
- de renseigner les producteurs de bois sur les questions de production et de commercialisation du bois et des produits forestiers;
- de représenter les producteurs de bois de la région de Québec auprès des acheteurs de leur produit, des autorités publiques, parapubliques, gouvernementales, municipales et supra municipales;
- d'organiser, d'appliquer et d'administrer un plan conjoint;
- d'exercer les pouvoirs et les attributions d'un office de producteurs au sens de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, ainsi que tout autre pouvoir qui peut lui être délégué à ce titre par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Le Syndicat est notamment chargé d'appliquer et d'administrer le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec. Il effectue la mise en marché des bois destinés aux marchés des pâtes & papiers, panneaux, sciage, déroulage et autres produits.

Le territoire du Syndicat couvre la rive nord du fleuve Saint-Laurent de Deschambault-Grondines dans Portneuf jusqu'à Baie-Comeau sur la Côte-Nord. Sur la rive sud, il comprend les secteurs de Mégantic, Lotbinière, Lévis et Bellechasse (à l'exception de la Beauce).

En ce qui concerne le projet éolien Mont Sainte-Marguerite, le territoire couvert par le Syndicat touche principalement la municipalité de Saint-Sylvestre.

Le Syndicat ne se prononce pas sur la pertinence du projet de Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C., mais sur deux points qui influenceraient positivement le bon déroulement de sa mise en œuvre et l'efficacité de la mise en marché des bois, si celui-ci est autorisé.

Le Syndicat souhaite que le BAPE recommande :

1. La création d'un poste de représentant au chantier

Le Syndicat demande que le projet prévoie l'embauche d'un représentant de l'Union des producteurs agricoles au chantier (RUPAC). Cette personne doit être présente sur le chantier pour toute la durée des travaux qui se dérouleront dans les milieux agricole et forestier. Son mandat consistera à observer les activités de construction du parc éolien et à confirmer qu'elles sont conformes aux modalités convenues entre les parties. De plus, le RUPAC aura la tâche de maintenir une liaison efficace entre le promoteur et les propriétaires fonciers touchés par les activités de construction du Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C.

2. La coordination étroite avec le SPFRQ pour la mise en marché du bois produit

La mise en œuvre du projet prévoit le déboisement des aires d'implantation, des aires de travail et de différentes voies d'accès. Ces travaux génèreront d'importants volumes de bois. Bien que les marchés soient actuellement relativement favorables, ceux-ci peuvent subir des fluctuations rapides.

Le Syndicat demande d'être informé le plus tôt possible du volume de bois qui sera généré par les opérations de construction du parc éolien, par classe de qualité et d'utilisation des bois. Ces informations sont normalement obtenues lors des inventaires forestiers bien avant le début des travaux de déboisement et faciliteront la mise en marché des bois destinés aux marchés des pâtes & papiers, panneaux, sciage, déroulage et autres produits, selon les modalités du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec.

Jean-Pierre Dansereau, ing. f.
Directeur général
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec